

COMMUNE DE GIVORS

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2025

Convocation : 21/03/2025

Affichage liste délibérations :

Conseillers en exercice : 35 **PRÉSIDENT :** Monsieur BOUDJELLABA

Présents : 31 **SECRÉTAIRE :** Monsieur KHEDDACHE

L'an deux mille vingt cinq, le vingt sept mars à 19 heures, en salle du conseil municipal.

ÉTAIENT PRÉSENTS

Monsieur Mohamed BOUDJELLABA ; Madame Laurence FRETY ; Monsieur Foued RAHMOUNI ; Madame Dalila ALLALI ; Monsieur Cyril MATHEY ; Madame Nabih LAOUADI ; Monsieur Loïc MEZIK ; Madame Françoise BATUT ; Monsieur Azdine MERMOURI ; Madame Sabine RUTON ; Madame Martine SYLVESTRE ; Monsieur Alipio VITORIO ; Monsieur Benjamin ALLIGANT ; Monsieur Gregory D'ANGELO ; Madame Solange FORNENGO ; Monsieur Tarik KHEDDACHE ; Madame Delphine PAILLOT ; Monsieur Fabrice RIVA ; Monsieur Jean-Yves CABALLERO ; Madame Isabelle FERNANDES ; Monsieur Robert JOUVE ; Madame Zafer DEMIRAL ; Monsieur Jean-Pierre GUENON ; Monsieur Gaël BON ; Madame Florence MERIDJI ; Monsieur Thomas KUNESCH ; Madame Josiane BONNET ; Madame Nathalie BODARD ; Monsieur Hocine HAOUES ; Madame Sonia BRAHMI ; Monsieur Abdel YOUSFI

ABSENTS REPRÉSENTÉS

Monsieur Ali SEMARI a donné procuration à Madame Sonia BRAHMI

Madame Yamina KAHOUL a donné procuration à Monsieur Abdel YOUSFI

ABSENTS

Madame Edwige MOIOLI ; Madame Dounia MEFTAHA

DEL20250327_29

DISPOSITIF "MON 1ER EMPLOI" 2025

RAPPORTEUR : Gregory D'ANGELO

Afin de répondre aux difficultés d'insertion sociale et professionnelle rencontrées par de nombreux jeunes, la Commune de Givors souhaite renouveler le dispositif "Mon premier emploi". En vertu de l'article L. 332-23 du Code de la fonction publique, les collectivités territoriales peuvent recruter des agents contractuels pour exercer des fonctions correspondant à un accroissement saisonnier d'activité.

Le dispositif "Mon premier emploi" permet à des jeunes âgés de 17 et 18 ans d'accéder à une première expérience professionnelle d'une durée de deux semaines au sein des services municipaux. Les jeunes doivent effectuer 24 heures par semaine. Dans le cadre de ce dispositif, la Commune de Givors propose, sur les mois de juillet et août 2025, le recrutement de 30 jeunes, sans distinction de revenus ou de situation. Les objectifs de ce dispositif sont les suivants :

Pour les jeunes :

- Les emplois d'été constituent généralement le premier contact des jeunes avec le monde du travail ;
- Les jeunes bénéficiaires perçoivent un salaire leur permettant de financer un projet personnel (vacances, études...).

Pour la collectivité :

- Les jeunes apprennent à mieux connaître le fonctionnement et l'organisation de la mairie et de ses services municipaux ;
- Les jeunes prennent conscience de l'importance du service public local dans la gestion de la vie quotidienne des habitants.

Les effectifs se répartiront à titre indicatif au sein des directions des services municipaux

suivants :

- Direction des services techniques : les jeunes interviennent pour favoriser plus de propreté par du piquetage... ;
- Direction du cadre de vie dans le service des espaces verts : arrosage et désherbage des massifs... ;
- Direction des sports : animation, entretien et maintenance des équipements du centre nautique et du parc sportif.

En ce qui concerne les modalités de recrutement et la rémunération, il est proposé de recruter les contractuels sur le grade d'adjoint technique ou d'adjoint d'animation au 1er échelon, pour une durée hebdomadaire de travail de 24 heures sur deux semaines. Le recrutement sera assuré par la Direction des Ressources Humaines en partenariat avec la Direction enfance jeunesse.

Les jeunes intéressés devront faire acte de candidature à l'aide d'une lettre de motivation et d'un formulaire disponible sur le site internet de la Commune. Les parents des mineurs non émancipés sélectionnés pour bénéficier de ce dispositif devront signer une autorisation parentale.

Après étude des candidatures, un jury de recrutement se tiendra en présence d'élus et des directeurs des services intéressés. A cette occasion, il sera demandé aux candidats une présentation du projet qu'ils souhaitent financer via cet emploi.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS AVEC :
33 VOIX POUR**

DÉCIDE

- D'APPROUVER la création de 30 emplois non permanents d'adjoints techniques ou d'adjoints d'animation pour faire face à un besoin saisonnier d'activité pour les mois de juillet et d'août 2025 ;
- DE DIRE que les crédits seront inscrits au budget primitif 2025 de la Commune.

Le maire,

Mohamed BOUDJELLABA

Le secrétaire de séance,

Tarik KHEDDACHE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant monsieur le maire de Givors dans le délai de deux mois à compter de sa publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Lyon sis 184 rue Duguesclin 69433 Lyon Cedex 03 ou sur le site <https://citoyens.telerecours.fr/>, dans le délai de deux mois à compter de la publication de la présente délibération ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.